

RÈGLEMENT DE LA RANDO-PATROUILLE VTT DU DRUGEON

Samedi 1^{er} juin 2024 – LA RIVIERE-DRUGEON

RÈGLEMENT

Epreuves :

Modalités de l'épreuve :

La rando patrouille du Drugeon est une randonnée et non une compétition. Elle n'est pas chronométrée et il n'y a pas de classement. La randonnée se déroulent à deux, par catégorie, sous la forme d'un relai à l'américaine (relais sur l'ensemble des boucles excepté sur la dernière boucle qui se réalise ensemble)

La boucle enfant mesure 550m pour 15m de dénivelé positif.

La boucle adulte mesure 2.3km pour 72m de dénivelé positif

Catégories et horaires :

U9 : 2016 – 2017. 1 petite boucle par enfant en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 16h00

U11 : 2014 – 2015 : 2 petites boucles par enfant en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 16h25

U13 : 2012 – 2013 : 2 grandes boucles en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 16h30

U15 : 2010 – 2011 : 4 grandes boucles adultes en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 17h00

U18 : 2007 – 2009 : 60 minutes en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 18h00

Senior : 2006 et avant. 90 minutes en relais puis une boucle à deux. Départ à partir de 18h00

INSCRIPTION et TARIFS

Les droits d'inscription comprennent : la participation aux courses, un ravitaillement à l'arrivée, les services de secours. L'inscription se fait en ligne via notre site internet skiclubfranedrugeon.fr

TARIFS :

U9 et U11 : 10 euros par équipe / 12 euros si inscription le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

U13 et U15 : 12 euros par équipe / 15 euros si inscription le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

U18 : 16 euros par équipe / 20 euros si inscription le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

Senior : 20 euros par équipe / 25 euros si inscription le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

PARCOURS

Les parcours sont entièrement balisés. Il est demandé de ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours par respect de la nature, sous peine de disqualification. L'organisation se réserve le droit de modifier quelques tronçons partiels notamment pour des questions de pâturage ou exploitation forestière.

EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

OBLIGATOIRE :

- VTT homologué FFC
- Plaque de cadre remise lors du retrait des dossards accrochée à l'avant du vélo et entièrement visible pendant toute la durée de l'épreuve.
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.
- Kit de réparation minimum.

Le manquement à l'un de ses équipements entraînera une exclusion immédiate du concurrent.

INTERDIT ;

- Vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage.

Ravitaillements

Seul un ravitaillement sera tenu à l'arrivée. Une boisson gratuite sera servie à chaque participant.

Retrait des dossards

Il se fera le samedi 1^{er} juin 2024 à partir de 15h sur le lieu de départ.

Le dossard devra être entièrement visible. 10 minutes avant le départ, les concurrents se rendent dans l'aire de départ pour prendre connaissance des dernières consignes de course.

Repas

Aucun repas n'est pris en compte dans l'inscription. Mais un service de restauration rapide sera présent sur l'aire d'arrivée.

Annulation inscription

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription payé à l'avance sauf annulation de l'organisateur -cas de force majeure, catastrophe naturelle...)

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas inscrire toute personne dont les propos ou le comportement ne seraient pas conforme aux dispositions du présent règlement.

Sécurité et secours

La sécurité des parcours sera assurée par une antenne médicale et des signaleurs. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

Le randonneur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur.

Tout randonneur est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté et /ou de prévenir au plus vite l'organisation

Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de Groupama, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Chaque participant doit être couvert par son assurance.

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, chute, perte, ...) subis par des biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Modification de parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photographie ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des randonneurs avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque randonneur se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

La charte de la Rando-patrouille du Drugeon

Respect du milieu et de nos engagements.

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés au sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage et le tracé en plein habitats d'intérêts communautaires pour la préservation du milieu naturel.
- Trier ses déchets lors de l'événement (tri aux ravitaillements et à l'arrivée).
- Chaque participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté.
- Les participants à la rando-patrouille du Drugeon (randonneurs, organisateurs, exposants) s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.
Motifs de disqualification : jet au sol de papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, gel énergétique et autres.

L'inscription à la rando-patrouille du Drugeon vaut acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements « développement durable ».